

COMMUNE DE PLEURTUIT Groupe scolaire Joseph Launay

« Le groupe scolaire Joseph Launay » est situé au Nord-Est du bourg de la commune, il comprend tout un ensemble de bâtiments liés à l'école : élémentaire, maternelle, garderie, restaurant scolaire, etc...

Il occupe une surface importante, très facilement desservie depuis le bourg, avec un grand potentiel paysager et des bâtiments existants de qualité mais sans doute pas suffisamment exploité...



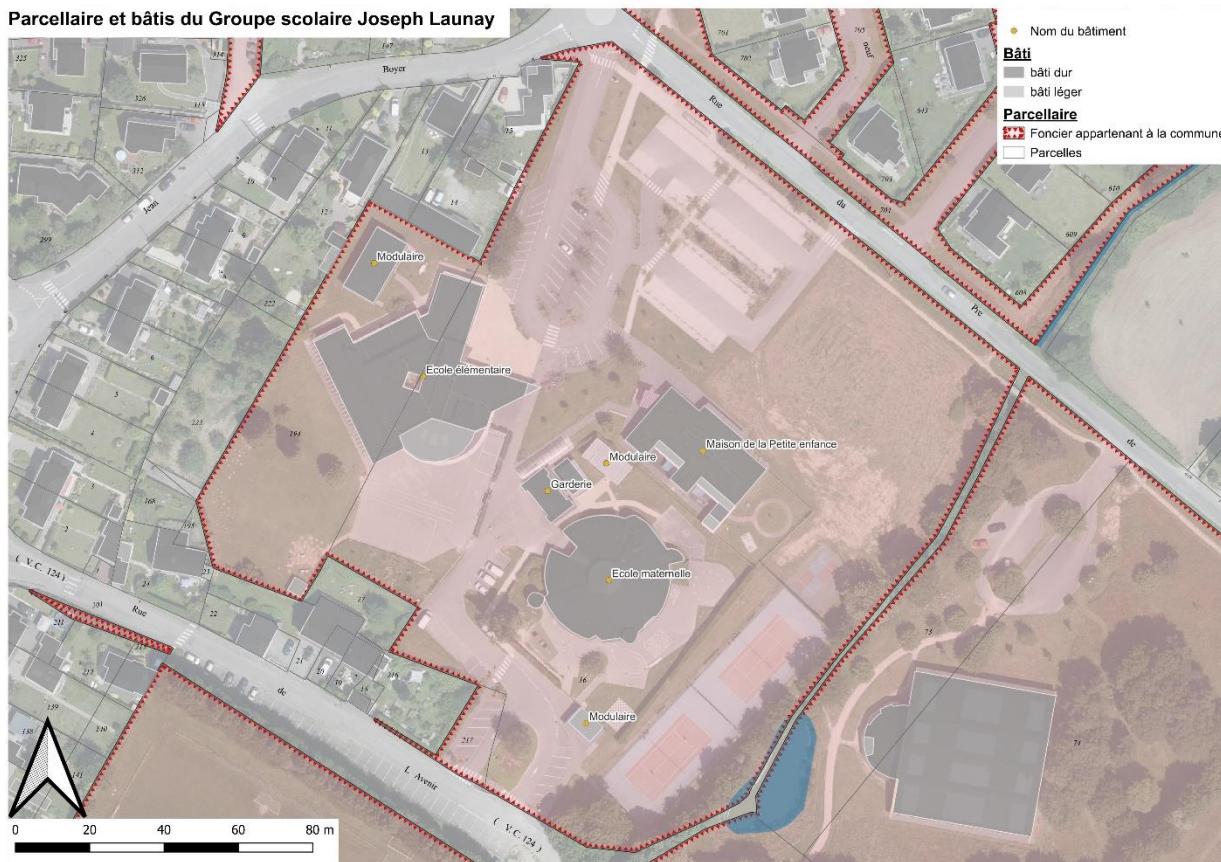
Entrée de l'école élémentaire

La commune est propriétaire de l'ensemble urbain, ayant fait l'objet de travaux urbains récents, qui comprend :

- **l'école élémentaire** avec sa propre cour **et un bâtiment modulaire léger** accueillant deux classes. Bâtiment se développant sur un seul niveau, autour de petits patios.

- l'école maternelle avec sa propre cour et un bâtiment modulaire léger accueillant une classe et un autre bâtiment modulaire léger accueillant une salle de sieste. Bâtiment se développant sur un seul niveau, autour d'un espace de motricité central.
- la garderie avec son bâtiment modulaire léger accueillant une salle de sieste, au sein de la cour de la maternelle.
- la maison de la petite enfance, avec son propre jardin.
- un grand parking paysagé aménagé récemment au Nord
- un parking plus petit avec un accès secondaire au Sud
- le restaurant scolaire est situé au sud-est, de l'autre côté du chemin communal
- les terrains de tennis bordent l'espace de l'école maternelle au sud-est
- les espaces extérieurs comprennent un abri pour les vélos, une esplanade devant l'école élémentaire, quelques aménagements paysagers et plantés, une multitude de barrières et de bordures qui viennent scinder les espaces et les dissocier.

Parcellaire et bâtis du Groupe scolaire Joseph Launay



Vue aérienne Géoportail représentant le foncier communal- octobre 2024.

Les espaces extérieurs de la cour de l'école élémentaire se composent d'une cour minérale -sans aménagement particulier- avec un grand préau orienté plein Sud et d'une partie enherbée agrémentée de quelques arbres.



Cour de la partie élémentaire enherbée sur une grande partie de sa surface– octobre 2024.

La commune a le projet de réaliser un aménagement de la cour en régie.

Le CAU 35 a fourni un document qui redit les grands enjeux à prendre en compte dans un aménagement de cour d'école ainsi qu'une série de références qui peuvent alimenter la réflexion :

1. **Bien être des usagers**
(diversifier les usages, les ambiances, garantir la pratique égalitaire...)
2. **Pédagogie**
(sensibiliser et impliquer les usagers, éveiller à l'éco-citoyenneté...)
3. **Adaptation au changement climatique**
(apport d'ombre et de végétation, désimpermeabilisation des sols, supports de biodiversité...)
4. **Mutualisation et réversibilité**
(stratégie communale, ouverture des espaces sur les temps autres que scolaires...)

Par ailleurs, la commune a récemment lancé une étude de diagnostic thermique et énergétique du bâtiment de l'école élémentaire proposant plusieurs stratégies de rénovation du bâtiment et des équipements techniques (chauffage, menuiserie, isolation, etc...). **Cette étude ne porte pas du tout sur l'ordonnancement des espaces intérieurs et encore moins sur les classes qui sont dans le module extérieur...**



Modulaires de la maternelle et de l'élémentaire – octobre 2024.

Si la rénovation énergétique du bâtiment existant est sans doute nécessaire et judicieuse, il serait bien d'inclure dans la réflexion et dans la campagne de travaux des solutions qui permettraient de « réintégrer » les classes qui sont dans les modulaires.

Peut-être faut-il envisager une extension ?

La création d'un étage ? a fortiori si l'étanchéité de la couverture est à reprendre... ?

Peut-on imaginer une construction qui soit mutualisée entre maternelle, élémentaire et garderie ?

La cour de l'école maternelle s'étend tout autour du bâtiment et paraît assez petite (point à vérifier auprès des utilisateurs). Une clôture la sépare du bâtiment petite enfance, clôture qui semble avoir été ajoutée après-coup.

Par ailleurs, une multitude de clôtures, de grillages et de bordures viennent scinder les espaces et « dédoublent » à plusieurs reprises des limites déjà créées par les bâtiments, en générant des arrières peu agréables.

L'accumulation de ces clôtures, pour la plupart en simple treillis soudé, contribue à un paysage compliqué à comprendre, prend le dessus sur la perception des bâtiments.

Peut-on envisager de revoir les aménagements extérieurs, leurs limites, les aménagements pour abriter les vélos etc. pour diminuer les espaces résiduels ?

Maintenant que la commune de Pleurtuit a entamé une réflexion sur le bâtiment de l'école élémentaire, il nous paraît opportun d'élargir le périmètre de l'intervention pour requestionner les extérieurs et définir un projet qui soit à la fois architectural et paysager pour redonner à tout ce site scolaire un véritable aménagement commun, en continuité de ce qui a été réalisé récemment sur la partie Nord.



Aujourd'hui : un paysage qui semble « dispersé » en raison des nombreux bâtiments ajoutés et de l'importance des clôtures.



Un exemple de scénario de réaménagement :

La cour maternelle est agrandie au nord, un nouveau bâtiment construit au sud pour regrouper les différents préfas.

L'espace public est requalifié entre les écoles : sols, arbres, mobiliers, clôtures...



Un autre scénario :

Le nouveau bâtiment s'étend entre les deux écoles et entre les deux accès...

Le CAU 35, avec ses architectes et son paysagiste conseils, peut épauler les élus dans cette réflexion préalable, permettant de dresser un premier état des lieux comprenant une analyse urbaine, paysagère et réglementaire de cet îlot et faisant ressortir les potentialités du site.

Cette réflexion permettra de mettre en évidence les principaux enjeux et orientations d'aménagement, d'un point de vue architectural et paysager.

Dans un second temps, le CAU 35 peut élaborer avec les élus une ébauche de stratégie d'aménagement global ainsi que la rédaction d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité de mise en œuvre de cette stratégie.

Le scénario retenu devra être affiné, estimé et avec des propositions architecturales et paysagères phasées pour la suite. Il devra faire l'objet de discussion avec les enseignants, le périscolaire, les services techniques et peut-être les riverains ?

A cette étape, le CAU 35 peut assister les élus dans le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui réalisera cette étude de faisabilité et dans son déroulement lors des étapes principales.

A l'issue de cette étude, les élus pourront se tourner, avec plus de sérénité, vers un porteur de projet qui devra répondre au cahier des charges retenu par la commune...

Pauline SAGLIO – Architecte Conseil CAU 35
Michel COLLIN – Paysagiste conseil CAU35